



Commission scolaire
du Fleuve-et-des-Lacs

Conseil des commissaires

SÉANCE DU 19 MAI 2009 Volume 11 - numéro 13

Procès-verbal de la séance régulière du conseil des commissaires de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs tenue à la salle des commissaires le 19 mai 2009 à 20 h au 14, rue du Vieux-Chemin à Cabano.

Sont présents : Mesdames Lucie Bossé, Louise Cassistat, Chantal Desjardins, Marie-Jeanne Lebel, Ghislaine Saint-Jean, Andrée Truchon, Diane Valcourt, messieurs Alexandre Anctil-Bruneau, Charles-Aimé Bélanger, Claude Breault, France Dubé, Ghislain Morin, Guilmont Pelletier, commissaires, ainsi que monsieur Yves Breton et madame Johanne Brousseau, représentants du comité de parents.

Sont aussi présents : Messieurs Serge Pelletier, directeur général, Daniel Beaulieu, directeur général adjoint, Christian Ouellet, directeur des services éducatifs, Vincent Pelletier, conseiller en gestion de personnel, mesdames Christiane Séguin, directrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, et madame Catherine Boulay, secrétaire générale.

Sont absents : Mesdames Anne Basque, Louise Malenfant, Anne-Marie Morin et monsieur Jean-Pierre Gagnon, commissaires.

PRÉSIDENTE

Guilmont Pelletier, président.

Cette séance est tenue sous la présidence de monsieur

OUVERTURE

Après vérification des présences, le quorum étant atteint, monsieur Guilmont Pelletier, président, souhaite la bienvenue aux personnes présentes et déclare la séance ouverte.

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

et résolu : **IL EST PROPOSÉ** par le commissaire, monsieur Claude Breault,

QUE l'ordre du jour soit adopté comme suit :

- 1.0 Ouverture de la séance
- 2.0 Vérification des présences
- 3.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 4.0 Lecture et adoption du procès-verbal de la séance du 21 avril 2009 - # 12
- 5.0 Rapport du comité de parents
- 6.0 Direction générale
 - 6.1 Demande d'autorisation pour un budget déficitaire 2009-2010
 - 6.2 Plan d'effectif 2009-2010 - personnel de soutien
 - 6.3 Plan d'effectif 2009-2010 - personnel professionnel
 - 6.4 Services éducatifs identifiés 2009-2010 - primaire et secondaire
 - 6.5 Amendement des actes d'établissement de l'École secondaire Vallée-des-Lacs et École de la Source - 2009-2010
 - 6.6 Soumissions - projets d'investissement
 - 6.7 Mandat à la Société Grics - salles de vidéoconférence
 - 6.8 Soumissions dans le cadre du projet de mise sur pied de salles de vidéoconférence
- 7.0 Varia
- 8.0 Période de questions
- 9.0 Prochaine séance
- 10.0 Clôture

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-361-CC)

LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 21 AVRIL 2009 - # 12

résolu : **IL EST PROPOSÉ** par la commissaire, madame Lucie Bossé, et

QUE la secrétaire générale soit dispensée de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 21 avril 2009 - # 12, puisque les commissaires en ont reçu copie au moins 6 heures avant la tenue de la présente séance;

QUE le procès-verbal soit adopté comme rédigé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-362-CC)

RAPPORT DU COMITÉ DE PARENTS

Monsieur Yves Breton, représentant du comité de parents, fait un compte rendu de la réunion du comité de parents de mai 2009. Les principaux sujets discutés furent :

- Rencontre de Christiane Séguin, Gilles Garon, Jean-Guy Gendron et Guilmont Pelletier à propos d'un projet qui permettrait aux élèves de faire un séjour gratuit au Village des Sources à Sainte-Blandine dans le cadre d'un programme qui fait la promotion de l'estime de soi, de la compassion et du respect de soi et d'autrui;
- Une résolution a été adoptée dans le cadre de la consultation du projet de Politique sur le maintien ou la fermeture des écoles et, particulièrement, de la dernière école du village;
- On se questionne sur la pertinence d'offrir aux élèves des cours de secourisme en collaboration avec la société de l'Ambulance Saint-Jean qui seraient adaptés à l'âge des enfants;
- Retour sur la rencontre du 5 mai 2009 à Dégelis au sujet de la toxicomanie;
- 8 parents sont inscrits au 33^e congrès de la F.C.P.Q.;
- Monsieur Charles Lavoie a donné des informations sur l'activité tenue à l'École Le Mistral de Mont-Joli où avait lieu une remise des médailles du Lieutenant gouverneur du Québec et où quelques élèves de notre Commission scolaire furent honorés.

DEMANDE D'AUTORISATION POUR UN BUDGET DÉFICITAIRE 2009-2010

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, explique les nouvelles règles comptables (P.C.G.R.) qui doivent dorénavant s'appliquer dans les commissions scolaires et l'impact de celles-ci à la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU que la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport peut, aux conditions et selon les modalités qu'elle détermine, autoriser la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs à adopter un budget qui prévoit des dépenses supérieures aux revenus;

ATTENDU que les normes de la comptabilité scolaire ont été modifiées afin de respecter les principes comptables généralement reconnus rendant ainsi les états financiers à vocation générale;

ATTENDU que ces nouvelles normes ont pour effet qu'au 30 juin 2009, la Commission scolaire prévoit avoir un déficit accumulé;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 280 de la Loi sur l'instruction publique, la Commission scolaire doit intégrer à son budget, comme dépense, le déficit anticipé de l'exercice courant et de l'exercice de l'année précédente non intégré à son budget;

ATTENDU que la Commission scolaire veut s'approprier une somme maximale de 10 pourcent (10 %) de son surplus accumulé au 30 juin 2008;

ATTENDU que la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs prévoit adopter un budget 2009-2010 dont les dépenses excèdent les revenus de 4 000 000 \$.

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QU'une demande soit faite à la ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport d'autoriser la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs à adopter un budget qui prévoit

des dépenses supérieures aux revenus, autorisation sujette aux conditions et modalités qui y seront indiquées et que cette demande soit accompagnée d'un document décrivant sommairement les causes du déficit anticipé.

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ (2009-363-CC)

PLAN D'EFFECTIF 2009-2010 - PERSONNEL DE SOUTIEN

Le conseiller en gestion de personnel, monsieur Vincent Pelletier, présente et explique aux commissaires la teneur du Plan d'effectif 2009-2010 du personnel de soutien. Il résume les postes à maintenir, les postes en surplus à être abolis et les nouveaux postes à créer en fonction des besoins sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin,
et résolu :

D'adopter le Plan d'effectif 2009-2010 du personnel de soutien comme présenté séance tenante;

DE confirmer son entrée en vigueur à compter du 1^{er} juillet 2009;

D'annexer ledit plan d'effectif au procès-verbal de la présente séance pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-364-CC)

PLAN D'EFFECTIF 2009-2010 - PERSONNEL PROFESSIONNEL

La directrice de l'adaptation scolaire et des services complémentaires, madame Christiane Séguin, présente et explique aux commissaires la teneur du Plan d'effectif 2009-2010 du personnel professionnel. Elle résume les postes à maintenir, les postes en surplus à être abolis et les nouveaux postes à créer en fonction des besoins sur l'ensemble du territoire de la Commission scolaire.

Le président, monsieur Guilmont Pelletier, accorde la parole à 2 employés venus donner leur point de vue quant aux services d'orthopédagogie à donner à l'École secondaire du Transcontinental. Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, et madame Christiane Séguin apportent des précisions par rapport aux points soulevés et répondent aux questions des commissaires.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Charles-Aimé Bélanger, et résolu :

D'adopter le Plan d'effectif 2009-2010 du personnel professionnel comme présenté séance tenante;

1^{er} juillet 2009;

DE confirmer son entrée en vigueur à compter du

séance pour en faire partie intégrante.

D'annexer ledit plan d'effectif au procès-verbal de la présente

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-365-CC)

SERVICES ÉDUCATIFS IDENTIFIÉS 2009-2010 - PRIMAIRE ET SECONDAIRE

Le directeur des services éducatifs, monsieur Christian Ouellet, présente et commente les services éducatifs identifiés selon la prévision de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2009-2010.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

et résolu :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine St-Jean,

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs adopte les services éducatifs à dispenser pour l'année scolaire 2009-2010 selon la prévision de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire identifiée, comme présentés séance tenante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-366-CC)

AMENDEMENT DES ACTES D'ÉTABLISSEMENT 2009-2010 DE L'ÉCOLE SECONDAIRE VALLÉE-DES-LACS ET DE L'ÉCOLE DE LA SOURCE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne qu'il y a lieu d'apporter des corrections quant aux dernières modifications faites à l'acte d'établissement de l'École La Source à propos du bâtiment de l'École Maria-Goretti. En effet, les règles du MELS empêchent de déplacer le nom d'un bâtiment. Par conséquent, on doit annuler la résolution numéro 2009-344-CC.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT les exigences du MELS, et des systèmes «BICS» et «GDUNO», pour l'identification des bâtiments des commissions scolaires;

CONSIDÉRANT que nous ne pouvons transférer le nom du bâtiment de l'École Maria-Goretti au même titre que sa clientèle;

et résolu :

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassinat,

D'annuler la résolution numéro 2009-344-CC;

DE modifier, à compter de l'année 2009-2010, l'acte d'établissement de l'École La Source afin d'y prévoir qu'il n'y aura aucun service dans le bâtiment "École Maria-Goretti" et d'ajouter le bâtiment "École primaire de la Vallée-des-Lacs" où l'on dispensera les services préscolaire et 1^{er}, 2^e et 3^e cycles de l'ordre d'enseignement primaire;

DE modifier, à compter de l'année 2009-2010, l'acte d'établissement de l'École secondaire de la Vallée-des-Lacs pour qu'il devienne l'École de la Vallée-des-Lacs et que cet acte d'établissement couvre l'École secondaire de la Vallée-des-Lacs où l'on dispensera les services des 1^{er} et 2^e cycles de l'ordre d'enseignement secondaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-367-CC)

SOUMISSIONS - PROJETS D'INVESTISSEMENT

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne les différents projets d'investissement qui doivent être mis en chantier dans les prochaines semaines.

On doit mandater les firmes d'architectes pour la préparation des plans et devis nécessaires à la réalisation des travaux à venir et on doit retenir les plus basses soumissions conformes pour les projets dont les appels d'offres sont déjà réalisés.

La liste des divers projets est déposée aux commissaires séance tenante.

Après délibérations, les résolutions suivantes sont adoptées :

École Gérard-Collin de Cabano (agrandissement)

CONSIDÉRANT que le processus de sélection en vue de retenir les services professionnels d'un architecte a été mené en respectant l'instruction du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT que les honoraires à verser pour ces services sont établis en fonction d'un pourcentage fixé par le ministère par rapport à la valeur des travaux à effectuer;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs mandate la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski, ainsi que la firme B.P.R. au niveau de l'ingénierie, pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres en vue de l'agrandissement de l'École Gérard-Collin de Cabano afin d'y aménager une salle pouvant accueillir la garderie scolaire et qui servira également de salle municipale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-368-CC)

École Georges-Gauvin de Saint-Louis-du-Ha ! Ha ! (projet maintien des bâtiments 2008-2009)

CONSIDÉRANT que le processus de sélection en vue de retenir des services professionnels a été mené en respectant l'instruction du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Ghislain Morin, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs mandate :

- la firme «Actuel Conseil» de Pohénégamook pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres en vue de faire le drainage de la cour arrière de l'École Georges-Gauvin de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !;
- la firme d'arpenteur-géomètre «Pelletier et Labrie» de Cabano pour la description technique du terrain, en vue d'établir une servitude sur le terrain voisin de l'école et appartenant à monsieur Léon Pelletier, afin de permettre le passage de tuyaux et l'installation de regards pour rejoindre les égouts pluviaux;
- la notaire M^e Maryse Thériault pour la confection de tous les actes notariés nécessaires à l'établissement de la servitude reliée à ce projet.

DE nommer le président, monsieur Guilmont Pelletier, le directeur général, monsieur Serge Pelletier, le directeur général adjoint, monsieur Daniel Beaulieu, dont la signature d'au moins 2 de ces 3 personnes seront requises, afin de signer, pour et au nom de la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs, tous les documents et actes nécessaires à la réalisation des travaux.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-369-CC)

École primaire de la Vallée-des-Lacs (anciennement Maria-Goretti) de Squatec (relocalisation)

CONSIDÉRANT que le processus de sélection en vue de retenir les services professionnels d'un architecte a été mené en respectant l'instruction du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport;

CONSIDÉRANT que les honoraires à verser pour ces services sont établis en fonction d'un pourcentage fixé par le ministère par rapport à la valeur des travaux à effectuer;

CONSIDÉRANT la recommandation des membres du comité de sélection;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs mandate la firme «Les architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires à l'appel d'offres en vue du réaménagement des locaux afin de permettre l'enseignement du préscolaire et de l'ordre d'enseignement primaire dans le bâtiment de l'École de la Vallée-des-Lacs

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-370-CC)

École April de Saint-Jean-de-Dieu (projet maintien des bâtiments 2008-2009)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Alfred Pelletier, architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires pour le remplacement des fenêtres de l'École April de Saint-Jean-de-Dieu.

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Alfred Pelletier, architecte» suite à l'ouverture, le 5 mai 2009, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Kamco Construction inc.» de La Pocatière pour la somme de 77 000 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Louise Cassistat, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Kamco Construction inc.» de La Pocatière pour le remplacement des fenêtres de l'École April de Saint-Jean-de-Dieu.

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-371-CC)

École Saint-David de Pohénégamook (quartier Sully) (projet résorption du déficit d'entretien 2008-2009)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Alfred Pelletier, architecte» de Rivière-du-Loup pour la confection des plans et devis nécessaires pour la réfection de la toiture de l'École Saint-David de Pohénégamook (quartier Sully);

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Alfred Pelletier, architecte» suite à l'ouverture, le 5 mai 2009, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Les Toitures Estbec inc.» de Cacouna pour la somme de 49 770 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Les Toitures Estbec inc.» de Cacouna pour la réfection de la toiture de l'École Saint-David de Pohénégamook (quartier Sully).

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-372-CC)

École Plein-Soleil de Saint-Juste-du-Lac (projet maintien des bâtiments 2008-2009)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Les Architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires pour le remplacement des fenêtres et de certaines portes et réfection des salles de toilettes de l'École Plein Soleil de Saint-Juste-du-Lac;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les Architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 19 mai 2009, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Lebos Construction et plomberie» de Notre-Dame-du-Lac pour la somme de 172 710 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Diane Valcourt, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Lebos Construction et plomberie» de Notre-Dame-du-Lac pour le remplacement des fenêtres et de certaines portes et réfection des salles de toilettes de l'École Plein Soleil de Saint-Juste-du-Lac.

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-373-CC)

École Sainte-Marie de Saint-Jean-de-Dieu (projet résorption du déficit d'entretien 2008-2009)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Les Architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires pour la réfection d'une partie des toitures de l'École Sainte-Marie de Saint-Jean-de-Dieu;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les Architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 14 mai 2009, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «J.C.O. Malenfant inc.» de Saint-Jean-de-Dieu pour la somme de 189 900 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par le commissaire, monsieur Claude Breault,
et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «J.C.O. Malenfant inc.» de Saint-Jean-de-Dieu pour la réfection d'une partie des toitures de l'École Sainte-Marie de Saint-Jean-de-Dieu.

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-374-CC)

École secondaire de Dégelis (projet maintien des bâtiments 2007-2008)

CONSIDÉRANT le mandat donné à la firme «Les Architectes Proulx et Savard» de Rimouski pour la confection des plans et devis nécessaires pour la réfection des toitures abritant les entrées à l'École secondaire de Dégelis;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la firme «Les Architectes Proulx et Savard» suite à l'ouverture, le 19 mai 2009, des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie «Construction Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la somme de 98 000 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Lucie Bossé, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie «Construction Unic inc.» de Saint-Marc-du-Lac-Long pour la réfection des toitures abritant les entrées à l'École secondaire de Dégelis;

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation des travaux prévus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-375-CC)

MANDAT À LA SOCIÉTÉ GRICS - SALLES DE VIDÉOCONFÉRENCE

Le directeur général, monsieur Serge Pelletier, souligne qu'il y a lieu d'entériner le mandat donné à la Société GRICS pour accompagner les gens du Service informatique. En effet, la Société GRICS devait établir les données techniques requises pour la confection des devis nécessaires à l'appel d'offres qui avait pour but de mettre sur pied 6 salles de vidéoconférence sur le territoire de la Commission scolaire.

Après délibérations, la résolution suivante est adoptée :

CONSIDÉRANT la volonté de la Commission scolaire de mettre sur pied 6 salles de vidéoconférence sur son territoire;

CONSIDÉRANT le niveau de spécialisation requis pour l'établissement des données techniques nécessaires à la confection des devis précédant l'appel d'offres et l'analyse des soumissions à recevoir;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Ghislaine Saint-Jean, et résolu :

D'entériner le mandat donné à la Société GRICS pour l'établissement des données techniques requises à la confection des devis nécessaires à l'appel d'offres et à l'analyse des soumissions à recevoir, dans le cadre du projet de mise sur pied de 6 salles de vidéoconférence sur le territoire de la Commission scolaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-376-CC)

SOUSSIONS DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE SUR PIED DE SALLES DE VIDÉOCONFÉRENCE

CONSIDÉRANT le mandat donné à la Société GRICS pour la confection des devis nécessaires à l'appel d'offres et à l'analyse des soumissions à recevoir, dans le cadre du projet de mise sur pied de 6 salles de vidéoconférence sur le territoire de la Commission scolaire;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la Société GRICS suite à l'ouverture des soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que la plus basse soumission conforme a été présentée par la compagnie BELL - CBCI pour la somme de 274 723 \$ excluant les taxes;

IL EST PROPOSÉ par la commissaire, madame Marie-Jeanne Lebel, et résolu :

QUE la Commission scolaire du Fleuve-et-des-Lacs retienne, conformément à la soumission reçue, les services de la compagnie BELL - CBCI pour la fourniture des équipements requis en vue de la mise sur pied de 6 salles de vidéoconférence sur le territoire de la Commission scolaire.

D'autoriser le directeur général, monsieur Serge Pelletier, à signer, pour et au nom de la Commission scolaire, le contrat et les autres documents nécessaires à la réalisation du contrat de fourniture des équipements.

VARIA

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est posée.

PROCHAINE SÉANCE

Le 16 juin 2009 à 20 h au lieu ordinaire des séances.

CLÔTURE

monsieur Guilmont Pelletier, et résolu :

L'ordre du jour étant épuisé, **IL EST PROPOSÉ** par le président,

QUE la présente séance soit close.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ (2009-378-CC)

(SIGNÉ)

Monsieur Guilmont Pelletier, président

(SIGNÉ)

Madame Catherine Boulay, secrétaire générale